

Frais d'annulation de l'hébergement et de la formation continue

Aperçu des prestations

Prestations d'assurance en CHF

Frais d'annulation max. 30'000.–

Prime 4% du prix de l'arrangement



Frais d'annulation

Prise en charge des coûts dans les cas suivants :

- Maladie grave, accident, décès et complications liées à la grossesse
- Atteinte aux biens de l'assuré à son domicile
- Retard ou panne des moyens de transport durant le voyage aller
- Si des grèves rendent impossible la réalisation du voyage (à l'exception des grèves de la société organisatrice du voyage ou de ses prestataires)
- Dangers sur le lieu de destination tels que guerres, attaques terroristes ou troubles en tout genre sur le lieu de destination, pour autant que les services officiels suisses (DFAE) déconseillent d'effectuer le voyage
- Catastrophes naturelles sur le lieu de destination mettent en danger la vie de la personne assurée
- Changement inattendu de la situation professionnelle (chômage ou entrée en fonction)

Les billets de manifestations sont également couverts en plus des prestations de voyage réservées.

Remarques importantes

- Valable dans le monde entier pour une durée de validité jusqu'à trois ans.
- Les montants de couverture s'entendent par cas ou par événement.
- L'assurance peut également être souscrite par des personnes domiciliées à l'étranger, pour autant que le voyage ait été réservé en Suisse.

Les conditions générales d'assurance sur www.allianz-travel.ch/cga s'appliquent. Les prestations et événements couverts ainsi que les exclusions et les restrictions de prestations sont détaillées dans nos conditions générales d'assurance (CGA).



Pionnier des assurances voyage et de sport, ELVIA est aujourd'hui un label de qualité reconnu. Racines suisses et qualité suisse, 24 heures sur 24, dans le monde entier, sans relâche depuis 1950.